

## Certificate of constancy of performance for product

# 0679-CPR-0744

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

### DIAGER S.A.S.

Z.I.  
rue Henri Moissan  
BP 40149  
39802 Poligny  
FRANCE

et fabriqués dans l'usine :

#### Usine France 1

Est (sont) soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé la détermination du (des) produit(s) type(s) relatifs aux caractéristiques du (des) produit(s), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances et les performances du (des) produit(s) décrites dans la spécification technique de référence :

"Agrément Technique Européen ETA-12/0128 valide du 15 mai 2013 au 13 mai 2018 "

sont appliquées et que le(s) produit(s) satisfait(ont) toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 05 septembre 2013, il annule et remplace le certificat précédemment délivré le 13 février 2012 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 13 mai 2018.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 05 septembre 2013

Pour le CSTB  
Le Directeur Technique



Charles BALOCHE

## **Système à injection Diager/Guex PURE VINYLESTER**

Cheville à scellement de type "à injection" pour fixation dans le béton  
M8 à M24, fers à béton 8 à 25mm

Catégorie d'utilisation :  
ETAG 001 - partie 1 et 5

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :  
Voir le détail des conditions dans le chapitre 1.2 de l'ATE